



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5959^e séance

Mardi 19 août 2008, à 13 h 50

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Grauls	(Belgique)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Li Kexin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Kravchenko
	France	M. Renié
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Elgannas
	Panama	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Bayley
	Viet Nam	M. Bui The Giang

Ordre du jour

La situation au Timor-Leste

Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2008/501)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 13 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor-Leste

Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2008/501)

Le Président : Comme suite à l'invitation qui a été adressée au représentant du Timor-Leste à la 5958^e séance du Conseil de sécurité conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Timor-Leste à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Miranda Branco (Timor-Leste) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

(l'orateur poursuit en anglais)

« Le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2008/501), ainsi que l'exposé présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste, M. Atul Khare, le 19 août 2008.

Le Conseil félicite les dirigeants politiques et les institutions du Timor-Leste d'avoir réagi rapidement, fermement et de façon responsable aux déplorables événements du 11 février 2008, dans le respect de la légalité constitutionnelle du pays. Le Conseil reconnaît que l'état de sécurité d'ensemble s'est amélioré dans le pays depuis les événements de mai-juin 2006, la situation politique, sociale, humanitaire et de sécurité y demeure précaire.

Le Conseil se félicite que des efforts continuent d'être faits pour susciter le dialogue et la réconciliation nationale au Timor-Leste dans le

cadre de mécanismes divers, en particulier les réunions de coordination élargies de haut niveau, le Forum de coordination trilatérale et les bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général. Il se félicite également des progrès faits récemment pour régler le sort des personnes déplacées.

Le Conseil réaffirme qu'il importe de revoir et de réformer le secteur de la sécurité au Timor-Leste, et en particulier qu'il est nécessaire d'établir une nette séparation entre la mission confiée à la Police nationale et celle dévolue aux forces armées (FFDTL), en matière de sécurité intérieure et extérieure, de renforcer les cadres juridiques et de consolider les mécanismes civils de contrôle et de mise en jeu des responsabilités. Le Conseil reconnaît les efforts faits par les autorités nationales et la MINUT pour reconstituer la Police nationale du Timor-Leste et accueille avec satisfaction le rapport de la mission d'experts en date du 16 mai 2008 sur les activités de police au Timor-Leste (S/2008/329), ainsi que les mesures tendant à donner suite aux recommandations qui y sont formulées. Il souligne que bâtir une police nationale indépendante, professionnelle et impartiale au Timor-Leste est une entreprise de longue haleine, dont le pays doit fondamentalement s'approprier et que la MINUT joue à cet égard un rôle décisif en aidant à faire en sorte que la Police nationale du Timor-Leste soit prête et apte à assumer de nouveau sa mission.

Le Conseil rappelle qu'il est indispensable que la communauté internationale continue d'aider le Timor-Leste à développer et à consolider ses institutions et à renforcer encore ses capacités dans le secteur de la justice.

Le Conseil réaffirme en outre l'importance des efforts tendant à asseoir les principes de responsabilité et de justice et souligne qu'il importe que le Gouvernement du Timor-Leste donne suite aux recommandations découlant du rapport de 2006 de la Commission spéciale d'enquête des Nations Unies. Il se félicite que les dirigeants du Timor-Leste soient convaincus de la nécessité d'instituer la justice et soient déterminés à lutter contre l'impunité. Il souligne l'importance de la promotion et de la défense des droits de l'homme.

Le Conseil convient qu'il est nécessaire de faire face aux problèmes socioéconomiques du Timor-Leste. À cet égard, il se félicite que le Gouvernement du Timor-Leste ait mis en œuvre les priorités nationales pour 2008, notamment dans les domaines de la sûreté et de la sécurité publiques; de la protection et de la solidarité sociales; des besoins des jeunes; de l'emploi et de la création de revenus; de l'amélioration des services sociaux; et de la promotion de la transparence et de l'efficacité de l'État. Il se félicite également de la signature, entre le Timor-Leste et l'Organisation des Nations Unies, du Cadre d'aide au développement des Nations Unies 2009-2013, propre à doter le pays d'un instrument important pour son développement.

Le Conseil réaffirme son soutien sans réserve à l'action de la MINUT et apprécie les efforts que le Secrétaire général et son Représentant spécial continuent de déployer pour permettre à la Mission de s'acquitter pleinement de son mandat. Il encourage la MINUT,

conformément à son mandat, à continuer, en coopération avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'avec tous les partenaires concernés, à prêter un concours au Gouvernement du Timor-Leste. Le Conseil rappelle qu'il a prié le Secrétaire général d'arrêter, en consultation avec le Gouvernement du Timor-Leste, une stratégie à moyen terme assortie de critères d'évaluation qui permettent de mesurer et de suivre les progrès de son application et de lui soumettre tous autres rapports qu'il jugerait utile. »

(l'orateur reprend en français)

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2008/29.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 55.